

## Et si l'Europe finançait votre projet ?



**PROGRAMME LEADER 2023/2027**

## LEADER, C'EST QUOI ?



LEADER est un programme européen qui soutient le développement des territoires ruraux.

Il permet d'attribuer des aides financières à des porteurs de projets locaux, en complément d'un cofinancement public.

**Son objectif :**

**Soutenir les initiatives partenariales et innovantes pour un avenir durable.**

## C'EST POUR QUI ?

Le programme s'adresse aux :

- collectivités
- associations
- entreprises
- acteurs locaux

**Que votre projet soit public ou privé, le programme LEADER du Val de Lorraine est votre partenaire !**



## QUI VOUS ACCOMPAGNE ?

### Le GAL à votre service

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Val de Lorraine est une instance partenariale qui réunit des acteurs publics et privés.

Il porte le programme LEADER localement et s'appuie sur un comité de programmation, qui sélectionne les projets et une équipe d'animation, qui accompagne les porteurs de projet à chaque étape.

**Le GAL est porté par le PETR Val de Lorraine et le Parc Naturel Régional de Lorraine.**

**Ancré localement, le GAL est un interlocuteur de proximité en lien avec les Communautés de communes du Val de Lorraine.**

## POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

### Des priorités pour le territoire

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans l'un des axes stratégiques du GAL du Val de Lorraine :



Economie  
locale



Transition  
énergétique



Patrimoine  
naturel et  
culturel



Services et  
équipements  
de proximité

**1,14 M€ MOBILISÉS  
pour financer vos actions**

### Des projets concrets et variés

LEADER accompagne :



Études et missions de  
conseil



Projets de création ou de  
développement



Actions d'animation ou  
de sensibilisation



Projets collectifs ou  
d'accompagnement

### Des projets qui font la différence

Pour être soutenu par le programme LEADER, votre projet doit :

- répondre à un besoin local et s'appuyer sur les ressources du territoire
- être coopératif et partenarial
- proposer une démarche innovante
- contribuer aux transitions sociales et environnementales

## UN VRAI COUP DE POUCE

Jusqu'à

80%

financés  
par les aides  
Feader/Leader

3 000€

aide  
minimale

50 000€

aide  
maximale



### À savoir avant de vous lancer

- **Ne pas démarrer le projet avant l'accord officiel**

Il est indispensable d'attendre l'accusé de réception de la demande d'aide avant d'engager toute dépense.

- **Un cofinancement public est obligatoire**

Le projet doit bénéficier d'un financement public (État, Région, Département, intercommunalité...). Ce cofinancement est nécessaire pour mobiliser les fonds européens LEADER.

- **La trésorerie doit être anticipée**

Les dépenses doivent être avancées par le porteur de projet. La subvention LEADER est versée en fin de projet.

- **Des dépenses justifiées et raisonnables**

Afin de garantir le bon usage des fonds publics, plusieurs devis ou comparatifs de prix peuvent être demandés.

- **Une communication obligatoire sur le soutien européen**

Le soutien de l'Union européenne et du programme LEADER doit être clairement mentionné, en respect des règles prévues.

- **Des engagements dans la durée**

Les investissements soutenus ne doivent pas être modifiés de manière importante pendant au moins 5 ans après le versement de la subvention.



# DÉPOSER UN DOSSIER

## Etre accompagné·e

1



**J'ai une idée  
ou un projet**

Je prends rdv avec  
l'équipe du GAL

2



**Mon  
accompagnement  
débute**

Ensemble, on vérifie  
que le projet entre  
dans le programme  
et recherche des co-  
financements.

3



**Je dépose ma  
demande d'aide  
sur Europac**

Lorsque je reçois  
l'**accusé de réception**,  
je peux démarrer la  
réalisation de mon  
projet !

6



**Le comité de  
programmation  
rend son avis final**

Mon dossier est  
complet. Le comité  
vote le montant  
prévisionnel de ma  
subvention.

5



**Je complète ma  
demande sur  
Europac**

Toujours soutenu·e  
par l'équipe, je  
détaille mon projet  
et joins les pièces  
obligatoires

4



**Mon dossier est  
analysé en comité  
technique et  
présenté au comité  
de programmation**

Je sais à cette étape,  
si mon dossier est  
sélectionné

7



**Je signe les  
différentes  
conventions de  
financement**

8



**Je constitue ma  
demande de  
versement d'aide**

Je réalise mon projet  
en informant l'équipe  
de toute modification.  
J'envoie mes factures.

9




**Ma demande est  
validée et je perçois  
ma subvention**


## UNE ÉQUIPE

pour vous guider tout au long de votre projet

03 57 54 04 70 / 07 44 64 22 18  
leader@petr-valdelorraine.org

PETR Val de Lorraine  
13 rue du Four 54700 Pont-à-Mousson

 GALvaldelorraine

 gal-val-de-lorraine



Bassin de  
Pompey

Bassin de  
Pont-à-Mousson

M  
Mad et Moselle

SEILLE  
GRAND  
COURONNÉ

Parc  
Naturel  
Régional  
de Lorraine

Val de Lorraine